

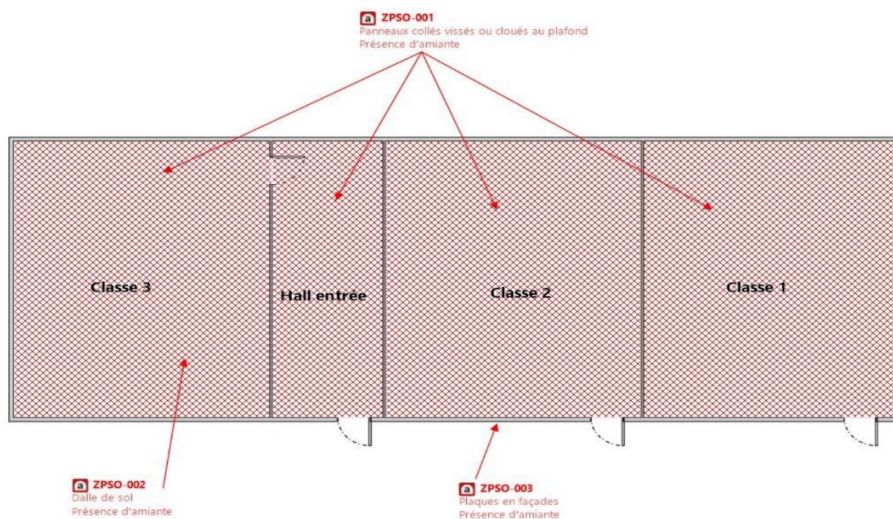
A Biot, le 20 Mars 2023

Monsieur le Maire,

Merci pour votre compréhension.

En effet, nous sommes inquiets car le DTA du préfabriqué de l'école Langevin (visite effectuée le 27/10/2020) mentionne la présence d'amiante dans les éléments suivants :

- Toutes les parois extérieures en score EP
- Tous les plafonds en score EP (on aperçoit néanmoins des dégradations sur les photos de 2020)
- Les dalles de sol de la classe 3 en score AC1



Déjà sur les photos de 2020 extraites du rapport, nous pouvions voir quelques dégradations. (Il serait d'ailleurs intéressant de consulter le diagnostic avant travaux pour l'installation du projecteur directement fixé dans le plafond amianté).



Matériaux : ZPSO-001

Prélèvement :

Description : Panneaux collés vissés ou cloués au plafond

Localisation : Rez de chaussée - Classe 2

Résultat : Présence d'amiante

Quantité :



Matériaux : ZPSO-002

Prélèvement :

Description : Dalle de sol

Localisation : Rez de chaussée - Classe 3

Résultat : Présence d'amiante

Quantité :

Page

Lors d'une récente visite de l'école Langevin (le 7 Mars 2023), nous avons pu constater que certaines dégradations se sont accentuées. Voici par exemple la photo de la même dalle de sol avec de nouveaux morceaux manquants. Les enfants et/ou adultes ayant par leur activité causé ces nouveaux éclats, ont forcément été exposés.



Suite à ces constats, il nous apparait donc important de s'interroger sur la nécessité de:

- Mettre à jour le DTA pour recueillir l'avis d'un professionnel sur la progression des dégradations,
- Revoir l'ensemble des diagnostics avant travaux, pour les travaux effectués lors des 3 dernières années, afin d'avoir le maximum d'éléments (matériaux non visés par le DTA mais pouvant également contenir de l'amiante),
- Déplacer définitivement toute activité réalisée sur les dalles abimées.

Bien à vous,
Le bureau de l'APE

